

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLVI

LÉVIS, AVRIL 1940

No 4

MANIFESTES ÉLECTORAUX DE 1792

Aux libres et indépendants électeurs de la Haute Ville de Québec.

Messieurs et Concitoyens,

Sollicité par mes amis de vous offrir mes services pour vous représenter dans la Chambre d'Assemblée, je me présente comme Candidat, vous suppliant humblement de m'accorder vos suffrages, et vous priant de vous intéresser en ma faveur à la prochaine Élection Générale.

Ayant donné les preuves les plus certaines et les plus invariables de mon zèle pour le bien public, en cet hors de place, durant l'espace de trente un an, dont j'appelle avec confiance à votre témoignage ; et toujours animé par les mêmes principes et sentimens, je me flatte que vous voudrez bien considérer les foibles efforts que j'ai fait ci-devant comme de surs garans de mon attachement futur et d'une exacte adhérence à l'avancement et prospérité de la Province du Bas Canada en générale, et de la Ville de Québec en particulier.

J'ose donc solliciter, et je me flatte d'obtenir, vos suffrages et votre protection.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens du plus profond respect,

Messieurs et Concitoyens,

Votre très humble, très obéissant et très dévoué Serviteur,

Geo. ALLSOPP.

Québec, 14 mai, 1792.

Aux libres électeurs de la Haute Ville de Québec

Messieurs et Concitoyens,

Ayant le désir de vous représenter dans la prochaine Assemblée, je m'offre humblement à cet effet comme Candidat je sollicite en conséquence vos suffrages et vous prie de vous intéresser en ma faveur à l'Élection générale.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre dévoué et très humble serviteur,

William GRANT.

Québec, 14 Mai 1792.

Aux libres électeurs de la Basse Ville de Québec

Messieurs et Concitoyens

Invité par les sentimens que plusieurs d'entre vous avez exprimés en ma faveur, et souhaitant vous représenter dans la Chambre d'Assemblée, je m'offre avec respect comme candidat et je sollicite vos suffrages et votre recommandations à la prochaine Élection générale.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs et concitoyens,
Votre très humble et très obéissant serviteur,

John YOUNG.

Québec, 14 Mai, 1792.

Aux libres électeurs de la Basse Ville de Québec.

Messieurs et Concitoyens,

En l'absence d'Adam Lymburner, écuyer, nous les sous-signés, (soussignés), sollicitons vos suffrages et votre intérêt en sa faveur à la prochaine élection générale.

Nous nous flattons que d'après l'expérience du Zèle Capacité et confiance persévérance de Mr. *Lymburner*, il n'est nécessaire que de rappeler à nos Compatriotes le souvenir de ses services pour assurer son élection comme un des Représentants pour la *Basse-Ville de Québec*.

A. PANET	Geo. ALLSOPP.
L. DESCHENAUX, Fils,	Jas. JOHNSTON.
W. BOXBURGH.	Jn. PAINTER.
Ch. PINGUET.	Geo. IRWIN.
L. GERMAIN, Fils,	Jn. PURSS.
John YOUNG	L. TURGEON.
Jn. CRAWFORD.	M. MACNIDER.
	Andrew CAMERON.

Aux dignes et indépendants électeurs de la Basse Ville dans la Cité de Québec.

Messieurs,

Ayant été notifié dans la Gazette de Jeudi dernier, que la Basse Ville de Québec doit fournir deux Membres à l'élection générale des Représentans pour servir dans la Chambre d'Assemblée.

Comme concitoyen de presque vingt années de résidence (la majeure partie duquel tems j'ai eu l'honneur de servir dans la Magistrature de cette Ville, et ayant été un zélé promoteur du bien public) autant qu'il a été en mon pouvoir, circonstance qui est bien connue de plusieurs bons citoyens de Québec.

Le cœur et l'esprit remplis des mêmes sentimens (joint au désir d'être utile non seulement à la ville de Québec, mais à la province en générale) j'ose m'offrir en cette occasion comme Candidat pour vous représenter dans la chambre d'Assemblée à l'Élection générale.

Je sollicite humblement en conséquence l'honneur de votre suffrage, de votre crédit et appui pour le jour d'Élection.

Et si j'ai le bonheur de devenir, au moyen de vos suffrages volontaires, un de vos Représentans, je tâcherai de m'acquitter avec zèle et fidélité de mon devoir à cet égard, et je me flatte que ma conduite sera conforme à vos désirs.

J'ai l'honneur d'être Messieurs,

Votre très fidel et très obéissant serviteur,

Wm. LINDSAY.

De la Basse Ville de Québec
No. 22 Rue de la Montagne,
le 11 Mai, 1792.

Aux libres électeurs de la Basse-Ville de Québec.

Messieurs et concitoyens,

Plusieurs de mes amis et Concitoyens m'ayant sollicité de me proposer comme candidat pour vous représenter dans la Chambre d'Assemblée, et comme ils ont déjà fait quelques démarches à cet effet, je demande en conséquence humblement l'honneur de vos suffrages et de votre recommandation à l'élection prochaine.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs et Concitoyens

Vostr très humble et très obéissant serviteur,

Robert LESTER.

Québec, 16 Mai 1792.

Aux libres électeurs de la Basse Ville de Québec.

Messieurs,

Ayant déjà fait des démarches en faveur de Mr. Lester et le croyant homme très capable de vous représenter dans la Chambre d'Assemblée, nous prenons cette voie pour le recommander à nos concitoyens, et nous nous flattons de leurs suffrages et protection en sa faveur.

James TOD,
John PURFS,
Wm. LINDSAY, Jr.
Wm. BURNS
Joseph CRETTE,
A. WILLARD,
A. FERGUSON,
J. MUNRO,
J. WALTER,

Louis TURGEON,
J. BLACKWOOD, Jr.
James DAVIDSON,
M. MACNIDER,
Rob. MORROGH,
Joseph ROLET,
Charles RENÉ,
J. W. WOOLSEY.

Québec, 16 Mai 1792.

Aux libres électeurs de la Haute Ville de Québec

Messieurs et concitoyens,

Je vous supplie humblement de m'accorder vos voix et vos recommandations à la prochaine Élection générale de vos Représentans en Assemblée.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs et Concitoyens,
Votre très humble et zélé serviteur,

A. PANET.

Québec, 14 Mai, 1792.

Aux électeurs libres de la Haute-Ville de Québec.

Messieurs et concitoyens,

Je prends la liberté de vous prier humblement de vouloir bien me faire la faveur de m'accorder vos voix et suffrages à l'élection de vos représentans : si vous me faites cet honneur, je ferai en cette qualité, pour preuves de mon attachement et de mon zèle pour vos intérêts généralement tout ce qui dépendra de moi. J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs et concitoyens, Votre très humble et très dévoué Serviteur,

L. GERMAIN, fils.

Aux libres électeurs du comté de Québec.

Messieurs et compatriotes,

Je sollicite vos voix et vos recommandations pour devenir un de vos Représentans à la prochaine Élection général.

Si vous me nommez, mes efforts et mon zèle pour vos intérêts, feront j'espère, que vous ne regretterez pas votre choix.

Dans ces sentimens j'ai l'honneur d'être avec respect,
Messieurs,

Votre très humble et zélé serviteur et Compatriote,

L. DESCHENAUX, fils.

Québec, 14 Mai 1792.

Aux libres électeurs du Comté de Québec.

Messieurs et concitoyens,

Engagé par les marques d'estime que j'ai constamment reçues, et porté de moi-même en toute occasion à servir mes concitoyens, je m'offre respectueusement pour votre représentant à la prochaine assemblée ; si vous m'honorez de vos suffrages je mériterai cette confiance par le zèle qu'on a droit d'attendre de quelqu'un fortement persuadé que l'intérêt public doit marcher avant tout.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs et concitoyens,
Votre très obéissant et dévoué serviteur,

L. DE SALABERRY.

Québec, 16 Mai 1792.

Aux libres électeurs du Comté de Québec

Messieurs,

Désirant vous représenter dans l'Assemblée prochaine, et encouragé par les sentimens que plusieurs d'entre vous avez exprimés en ma faveur, je m'offre humblement comme Candidat, et sollicite vos voix et votre recommandation à la prochaine élection générale.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre très obéissant et très humble serviteur,

David LYND.

Québec, 16 Mai 1792.

Aux électeurs du Comté de Québec.

Amis et compatriotes,

C'est avec confiance que j'invoque vos suffrages, afin d'être choisi un de vos représentans dans l'assemblée prochaine.

Né au sein de la Province, ayant quelque propriété en terres et biensfonds, mes intérêts sont les vôtres. Ne craignez point que je trahisse votre confiance et le dépôt dont vous m'aurez chargé.

Le bienêtre de ma patrie, le bonheur de mes concitoyens tels seront toujours les objets qui dirigeront mes vœux et mes efforts.

Je suis Sincèrement Votre zélé compatriote,

Pierre-L. PANET.

Québec, 16 Mai 1792.

Aux libres électeurs du Comté de Hampshire, paroisse de St-Augustin, Pointe aux Trembles, Ecureuils, Cap Santé, Dechambault, Grondines, & Ste-Anne.

Messieurs et compatriotes,

Invité par les sentimens que plusieurs de vous avez exprimés en ma faveur, et souhaitant vous représenter dans la Chambre d'Assemblée, je m'offre avec respect comme Candidat, et sollicite votre protection à la prochaine Élection générale.

Si j'ai l'honneur d'être approuvé et choisi par vous, mes compatriotes, j'emploierai tous mes soins à vous procurer la liberté et le bonheur dont vous devez jouir sous l'heureuse Constitution.

Retiré du Commerce pour passer mes jours avec vous, vous pouvez compter sur mon zèle à soutenir les droits et privilèges commun entre nous, et que vos intérêts me seront aussi chers que les miens.

La conduite que j'ai observée envers vous depuis que j'ai acquis les droits de mes prédécesseurs, les Seigneurs des Ecureuils, Belair, Grondines, &c. formant une grande partie de votre comté, me donne lieu d'espérer votre protection et vos suffrages.

Je me flatte Messieurs de l'honneur d'obtenir vos voix et votre recommandation à la prochaine Élection générale, et avec les sentimens les plus sincères,

Je suis Votre très humble, très obéissant et dévoué
Serviteur,

Mathieu MacNIDER.

*Aux libres et indépendans électeurs de la Ville de Montréal qui
composent le quartier ouest.*

Messieurs,

Je m'offre comme candidat pour vous représenter dans la Chambre d'Assemblée à la prochaine Élection générale, et je sollicite vos suffrages et votre recommandation en cette occasion.

Si par le moyen de vos suffrages j'obtiens l'honneur d'être un de vos Représentants, je m'engage que nul membre de cette Assemblée ne soutiendra vos droits avec plus de fermeté, et ne craindra moins que moi de maintenir vos immunités. Enfin j'ai assez de confiance en moi-même pour me flatter, que non seulement je mériterai votre approbation, mais aussi que j'acquiescerai votre estime par la fidélité avec laquelle je m'acquitterai de mon devoir officiel.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

James DUNLOP (1)

LES FAMILLES NOTARIALES

D'après les tableaux officiels du notariat dans la province de Québec la famille qui a fourni le plus de notaires est la famille Archambault qui en a donné vingt-deux. La famille Larue a fourni le même nombre de notaires dans la région de Québec. Puis viennent les familles Pelletier, 17 ; Roy, 15 ; Gagnon, 12 ; Gauvreau, 10 ; Prévost, 10 ; Tremblay, 9 ; Fortier, 9 ; Lefebvre, 9 ; Michaud, 8 ; Morin, 8 ; Boucher, 8 ; Bélanger, 8 ; Fraser, 8 ; Faribault, 7 ; Rousseau, 7 ; Panet, 7 ; Papineau, 7.

Richard LESSARD.

(1) Ces manifestes furent publiés dans la *Gazette* de Québec.

LA FAMILLE DU PASTEUR DELISLE

Il se fait des recherches actuellement sur la descendance du premier pasteur anglican bilingue à Montréal, mais jusqu'ici, quant à nous, les renseignements n'abondent pas. En rappelant d'abord ce qui est déjà connu sur ce personnage, nous donnons le peu que nous avons, tant sur la famille que sur les demeures qu'elle a habitées en notre ville.

Contrairement à ce qui se croyait, le pasteur Delisle n'aurait pas été *Suisse*, mais *Français*, car il serait né à Anduze (1) département du Gard. Il aurait même été prêtre catholique romain avant de passer au protestantisme. C'est ce qu'a écrit le défunt archiviste Philéas Gagnon qui avait puisé ses renseignements dans les *Mémoires* de Pierre de Sales Laterrière. (2)

A ce qui précède, M. Gagnon ajoutait que David Delisle atterrit en 1766, à Québec, puis se rendit à Montréal où il prit charge de l'église anglicane, vers novembre 1766, du moins c'est à cette date qu'il commence la tenue des registres de baptêmes, mariages, sépultures de sa congrégation.

Il exerçait la charge de « rector » depuis deux ans lorsqu'il alla, le 17 octobre 1768, faire solenniser son mariage à Québec, avec demoiselle Margaret Henry qui n'avait que 17 ans ; l'époux en comptait vingt de plus. Avant la cérémonie, soit le 12 août 1768, le révérend Delisle avait eu l'idée pratique d'acquérir, à Montréal, l'immeuble du défunt tailleur d'habits, Vincent Morand, côté sud de la rue Saint-Paul. L'emplacement mesurait 40 pieds de front. Il s'étendait en arrière, jusqu'aux fortifications et comprenait une maison de pierre de 35 pieds sur 36, avec cour, écurie, etc. Cet emplacement, face à la rue Saint-Claude, fait de nos jours partie du terrain occupé par le marché Bonsecours. Si l'on s'en rapporte au terrier des seigneurs, M. Delisle aurait vendu cette propriété en 1781. Ensuite, pour se loger ou comme placement, il acheta divers immeubles. Ainsi, le premier mai 1792, dame veuve Rankin cède au pasteur deux terres sises à la Côte-des-Neiges, l'une de quatre arpents de front, l'autre de deux arpents. La pre-

(1) M. P. Gagnon écrit *Auduxe*, mais ce peut être erreur typographique. B. R. H. 1912, p. 63.

(2) B. R. H. 1912, p. 123. Voir aussi l'étude de M. F.-J. Audet sur le clergé protestant dans les *Mémoires de la Société royale*, 7e série, vol. VI, pp. 133 et suiv.

mière, est bornée par les propriétés de M. de Rouville, Pierre Vallée, J.-B. Picard et Louis Jarry Henrichon. La seconde voisine la terre de Pierre Hay.

Sur les immeubles, il y avait une maison et une écurie en pierre, une grange et autres bâtiments ayant servi de tannerie, puis de « laiterie et laverie ». Le prix, 3500 livres, monnaie légale de la province, fut payé comptant.

Antérieurement, croyons-nous le dit pasteur posséda un emplacement, côté est de la rue Saint-Pierre, et un autre, côté nord de la rue Saint-Nicolas. Il ne put jouir longtemps de ces propriétés, car la mort dévasta son foyer relativement tôt. Ainsi, le pasteur mourut sexagénaire, le 28 juin 1794, et sa femme, le 12 novembre de la même année. Elle n'avait que 42 ans.

Un mot maintenant sur les enfants.

De 1769 à 1786, le révérend avait été père de huit rejets. Deux moururent l'année de leur naissance, quant aux autres, on n'est renseigné que sur quatre d'entre eux.

Le 22 avril 1790, le sieur Delisle avait placé son fils, George, âgé de 15 ans, chez l'avocat Thomas Walker pour étudier le droit pendant six ans. Loin d'être rémunéré, le jeune clerc avait à payer (ou à faire payer) 50 guinées à l'avocat. En plus, son père devait l'habiller.

Au mois de mars 1795, deux filles des susdits défunts, Harriett et Frances, celle-ci mariée à Cornelius Munro, de Dundas, Haut-Canada, font faire inventaire et vendent les effets laissés par leur mère : literie, argenterie, chandeliers, fourchettes, couteaux, porcelaines, gravures etc. Pas question des immeubles.

Le 11 septembre 1795, Frédéric Delisle, autre fils des défunts, est engagé par son tuteur, David Lynd de Québec, et le subrogé tuteur, Joseph Frobisher de Montréal, à Robert Cruickshank comme apprenti afin d'apprendre l'art et le commerce d'orfèvrerie. L'engagement durera sept ans. Pendant ce temps l'apprenti ne devra pas jouer aux dés, aux cartes ou autres jeux défendus. Il s'abstiendra de fréquenter les théâtres, les tavernes. Enfin, il ne pourra s'absenter de jour ni de nuit sans permission, ni même se marier.

Il est certain que tous les apprentis étaient tenus de se conduire de façon irréprochable, mais c'est la première fois que nous relevons l'insertion de tout ou presque tout ce qu'on leur défendait sous le régime anglais.

Maître Cruickshank était-il plus rigoureux que d'autres ? Ajoutons que le subrogé tuteur, le grand bourgeois Joseph Frobisher, promettait à l'apprenti de lui donner un habit complet tous les ans.

Que devinrent ensuite les fils et filles du pasteur Delisle ? Allèrent-ils demeurer en Haut-Canada ? C'est à savoir.

E.-Z. MASSICOTTE.

SOCIÉTÉ DE ST-VINCENT DE PAUL

Bibliographie

Voici la liste complète des ouvrages publiés au Canada concernant la Société de St-Vincent de Paul :

Dans le *Recueil de la Correspondance du Canada avec le Conseil général de Paris* et des rapports des Assemblées générales, etc., etc., publié à Québec en 1867, se trouvent les rapports du Conseil particulier de Québec (1847-1848-1849) au Conseil général de Paris et les premiers rapports du Conseil Supérieur de Québec : 1850, 1851, 1852, 1853, 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861.

Puis, de nombreuses lettres du « Conseil du Canada au Conseil général de Paris » (1847 à 1860), lettres renfermant des détails intéressants sur la vie de la Société au Canada à cette époque.

Ce n'est qu'en 1879, que parut le premier rapport imprimé du Conseil supérieur de Québec. Ces rapports furent continués dans la suite de la façon suivante :

Première série : 1879 à 1909 : rapports publiés à Québec chaque année.

Deuxième série : 1910 à 1918 : rapports publiés à Québec chaque année. Rapports pour les années 1919 et 1920 publiés à Québec en un seul volume, en 1921. Rapports pour les années 1921-1922-1923 publiés en un seul volume, en 1925. Rapports pour les années 1924, 1925, 1926, 1927, publiés à Québec en un seul volume, en 1928. Rapports pour les années 1928 et 1929 publiés à Québec en un seul volume, en 1930.

Troisième série : Rapports pour les années 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, publiés en un seul volume en 1937.

Rapport du Conseil Supérieur du Canada pour l'année 1937 — Québec 1938.

La plupart des rapports du Conseil supérieur du Canada ont été publiés séparément en français et en anglais.

Autres publications

Règlements de la Société de Saint-Vincent de Paul.— Fondée à Québec, le 12 nov. 1846.— A Québec, chez William Neilson, 1847.

Rules and Regulations of the Society of St-Vincent de Paul.— Founded at Quebec, the 12th Nov. 1846 — Quebec : Printed by Aug. Côté and Co., 1849.

Société de Saint-Vincent de Paul — Caisse d'Economie de la paroisse Notre-Dame de Québec.— Incorporée par un Acte de la Législature Provinciale en avril 1855.— Québec : Imprimé par Bureau et Marcotte, 29 rue Buade, Haute-Ville, 1855.

Règlement de la Société Saint-Vincent de Paul.— Fondée à Québec, le 12 novembre 1846. Québec Typographie d'Augustin Côté, 1857.

Annuaire de Ville-Marie.— Première année, 1863, page 90 96 inclusivement : Listes des officiers du Conseil général de Paris et du Conseil supérieur de Québec. Officier du Conseil central de Montréal et des 10 Conférences de cette ville. Mention de l'établissement de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. Une note de la page 91 dit : « Société de St-Vincent de Paul, fondée à Montréal, le 19 mars 1848, par M. G. M. Muir. (1)

Cette première livraison de l'Annuaire de Ville-Marie contient 232 pages, plus deux pages pour le Sommaire. M. L.-A. Huguet Latour en était le directeur. En tête, on remarque une lettre d'approbation de Mgr Bourget, évêque de Montréal, et une autre de l'Honorable P.-J.-O. Chauveau, Surintendant de l'Instruction publique. Dans la suite, plusieurs suppléments à cette 1ère livraison furent publiés.

Discours prononcés à Notre-Dame de Québec au Triduum de la Société de Saint-Vincent de Paul, les 21, 22 et 23 décembre 1863. Par le Rév. Thomas-Aimé Chandonnet, Québec : Imprimerie Léger Brousseau, rue Buade, 1864.

(1) M. Muir était alors vice-président du Conseil Supérieur de Québec.

Société de Saint-Vincent de Paul.— *Triduum de Charité.*— *Coup d'oeil.* (Ce triduum fut prêché par M. l'abbé Antoine Racine, les 11, 12, 13 décembre 1865. Cette brochure ne porte pas de date, mais comme ce Triduum fut prêché en 1865, la dite brochure fut sans doute imprimée cette année-là. Elle renferme aussi la liste des Conférences de Québec existant à cette date, ainsi que celle des officiers de ces Conférences et des Conseils.

La Société de Saint-Vincent de Paul.— But des membres de cette Société. (Cette brochure de 8 pages ne porte pas de date. Elle est très ancienne à en juger par sa typographie et le ton de son papier : de 1865, probablement.

Recueil de la Correspondance des Conférences du Canada avec le Conseil général de Paris et des rapports des Assemblées générales.— Personnel de la Direction.— Publié avec l'approbation du Conseil Supérieur du Canada.— Imprimerie typographique de Léger Brousseau, 1867.

Encouragement aux membres de la Société de Saint-Vincent de Paul.— Janvier 1869 — Québec — Imprimerie Léger Brousseau.

Société de Saint-Vincent de Paul, Oeuvre du Patronage.— Rapport de l'année 1868, Québec : 15 janvier 1869.

Règlements de la Société de Saint-Vincent de Paul et Indulgences.— Montréal. Eusèbe Sénécal, Imp.— Edit. 1877.

La Société de Saint-Vincent de Paul.— Statistique universelle de ses aumônes.— Étude par Ernest Myrand, de l'Institut canadien, Québec : de l'Imprimerie de L.-J. Demers et Frère, Éditeur propriétaire du Canadien — 1880.

Conférence sur la Charité.— Par l'abbé Paul Bruchési, Professeur de Théologie à l'Université Laval, Québec, typographie de P.-G. Delisle, 1882.

Société de St-Vincent de Paul.— Rapport du Conseil Supérieur du Canada.— Assemblée générale tenue dans la Basilique Notre-Dame de Québec, le 8 décembre 1882. Québec, Imprimerie Léger Brousseau, 9, rue Buade, 9, 1883.

Souvenir des Noces d'Or de la Société de Saint-Vincent de Paul célébrées à Québec les 20, 21 et 22 mai 1883 — Québec, typographie de C. Darveau, 1883.

Les Noces d'Or de la Société de Saint-Vincent de Paul à Montréal.— Montréal, Eusèbe Sénécal & Fils, Imprimeur-Éditeur, 6, 8 et 10, rue Saint-Vincent, 1884.

Les Noces d'Argent du Patronage Saint-Vincent de Paul à Québec : Typographie de C. Darveau — 1886.

Frédéric Ozanam. — Sa Vie et ses Oeuvres. — Par M. Pierre Chauveau, Fils. — Avec une introduction par M. Chauveau (P.-J.-O., membre de la Société Royale du Canada), Montréal, C.-O. Beauchemin et Fils, Libraires-Imprimeurs — 256 et 258, rue Saint-Paul, 1887.

Règlement de la Société de St-Vincent de Paul et indulgences. — Montréal : Eusèbe Sénécal et Fils, Imp. — Éditeurs, 20, rue Saint-Vincent, 1890.

Les Noces d'Or de la Société de Saint-Vincent de Paul à Québec, 1846-1896. — Pruneau et Kirouac, libraires-éditeurs-Imprimerie L.-J. Demers & Frères, 30, rue de la Fabrique, Québec, 1897.

Note. — Des notes au bas des pages de ce volume, pages 219 et 247, l'une de Mgr Têtu, chapelain de la Société, et l'autre de C.-J. M. (C.-J. Magnan), alors président de la Conférence Jésus-Ouvrier, indiquent que Mgr H. Têtu et M. C.-J. Magnan collaborèrent à la rédaction de l'ouvrage. Je dois déclarer que le principal collaborateur des *Noces d'Or* fut Mgr Têtu. — C.-J. Magnan.

Souvenir de la Célébration des Noces d'Argent de l'Union Notre-Dame (Patronage de Saint-Vincent de Paul. A.-G. Lachance, imprimeur, Québec, 1910.

Le Club des Marins Catholiques de Québec, fondé en 1912, sous les auspices de la Société de Saint-Vincent de Paul. — Par H. Magnan. Québec, 1913.

Quelques notions sur la Société de Saint-Vincent de Paul. — Par demandes et réponses. Permis d'imprimer : Paul, arch. de Montréal — Montréal 1913.

Souvenir des Noces d'Argent de la Conférence Jésus-Ouvrier. — Québec 1916.

Société de Saint-Vincent de Paul de Québec. — Conseil particulier de langue française. — Liste des Conférences et délimitation de leurs quartiers respectifs — Québec 1915. Imprimerie Dussault et Proulx, Enr. Une seconde édition de cette brochure fut imprimée en 1916.

Le Docteur Painchaud, fondateur de la Société de Saint-Vincent de Paul au Canada, par C.-J. Magnan. Publié par l'Œuvre des Tracts, Montréal, 1919.

La Société Catholique de Protection et de Renseignements, sous le patronage de Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, Arche-

vêque de Montréal.— Fondée par le Conseil central de Montréal — Premier rapport annuel — Montréal, 1917.

Société de Saint-Vincent de Paul.— Tracts populaires — No 1 — Série A — Juin 1917 — Par le Dr. J.-G. Paradis, Québec, 1917.

Le Chez Nous du Soldat.— Oeuvre de la Société de Saint-Vincent de Paul — Fondée en avril 1918 — Québec 1919.

(C'est un historique préparé par M. C.-J. Mignan, président du Conseil supérieur, à la demande du Département des Archives fédérales à Ottawa, et fait partie des annales de la Grande Guerre).

Conférence de Saint-Vincent de Paul (pour les soldats canadiens catholiques sur le Front français pendant la Grande Guerre) — Quatre pages — Publiées par le Conseil supérieur de Québec — Québec, 1918.

La Société de Saint-Vincent de Paul.— Origine à Paris et à Québec — développement de la Société au Canada, par C.-J. Mignan, Imprimerie de l'Action Sociale, Ltée, Québec, 1920.

La Société de Saint-Vincent de Paul.— But des Membres de cette Société — Imprimé au *Devoir*. Montréal (sans date)

La Société de Saint-Vincent de Paul.— Par un membre du Conseil supérieur d'Angleterre.— Avec Avant-propos de l'abbé Philippe Perrier, Aumônier du Conseil central de Montréal — l'Oeuvre des Tracts, 1300, rue Bordeaux, Montréal 1920.

Une héroïne de la Charité.— *Un cinquantenaire édifiant* : Noces d'Or d'Apostolat de Mademoiselle Onézime Dorval la vénérable Quêteuse du Patronage — Par C.-J. Mignan, Québec, 1922.

La Société de Saint-Vincent de Paul.— Résumé des indulgences accordées à la Société, à ses bienfaiteurs et à ses pauvres — But des membres de cette Société. Québec 1923.

La Société de Saint-Vincent de Paul.— Oeuvre de Foi et de Miséricorde.— Par Théodore Janssens. Discours prononcé à Gand en 1882. Publié par le Conseil particulier de Québec, Québec, 1924.

Le Secrétariat des Familles.— Fondé à Québec par la Société de Saint-Vincent de Paul en 1912. Publié par le Dr. Elzéar Miville Dechêne, « L'Oeuvre des Tracts », Montréal 1925.

La Fondation de la Première Conférence de Saint-Vincent de Paul à Québec.— Par C.-J. Magnan. Article publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, novembre 1926.

Société de Saint-Vincent de Paul de Québec.— Conseil central et Conseils particuliers de Langue française. Liste des Conférences et délimitation de leurs quartiers respectifs (3e édition). Imprimerie Charrier & Dugal, Ltée, Québec, 1927.

Historique de la Société de Saint-Vincent de Paul au Canada. Sa fondation et son développement en terre canadienne — 1846-1930. Préparé à la demande du Conseil général de Paris. Par le président du Conseil supérieur du Canada, C.-J. Magnan. Imprimerie le *Soleil*. Québec, 1931.

La Société Saint-Vincent de Paul à Montréal, par J.-A. Julien. L'Oeuvre des Tracts, Montréal 1932.

Le Cinquantenaire Canadien des Frères de Saint-Vincent de Paul. Célébré à Québec, le 23 septembre 1934 au Patronage de la Côte d'Abraham, Québec, 1934.

La Société de Saint-Vincent de Paul à Ottawa.— Conférence de Notre-Dame-de-Bonsecours — Soixante-quinzième anniversaire de sa fondation. Imprimé aux ateliers du *Droit*, Ottawa, Canada, 1936.

Société de Saint-Vincent de Paul.— Assemblée générale du Conseil et des Conférences de la Ville de Québec et des environs. Discours du président du Conseil supérieur et Résumé de l'Allocution de Son Éminence, Québec, 1936.

C.-J. MAGNAN

DEUX CHIRURGIENS DE L'OUEST

Dans le *Rapport de l'archiviste de Québec*, de 1922-23, sont réunies nos premières notes sur les chirurgiens, médecins et apothicaires du régime français.

Dix ans plus tard (1932) dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, nous avons rassemblé ce que nous avons de nouveau sur ces professionnels. Depuis, nous avons confié d'autres notes la même revue, années : 1934, 1935, 1936 et 1937, mais la cueillette n'est pas finie, car nous venons de relever les noms de deux chirurgiens qui exercèrent leur art dans l'Ouest, et ces noms ne semblent pas avoir été men-

tionnés dans les imprimés jusqu'ici. On les trouve dans un contrat de mariage dressé en 1757, au fort de la Presqu'île (tout près du lac Erié) et déposé dans le greffe du notaire Hodiesne, en 1760 seulement, peu de jours avant la reddition de Montréal. Ce dépôt doit signifier que les épousailles avaient eu lieu.

Le contrat fournit avec le nom du chirurgien du fort susdit celui du fort de la Rivière-aux-Bœufs, aussi les noms de quelques fonctionnaires. Incidemment, il s'y rencontre une erreur au sujet de la parenté de la future. Toutefois, avant d'aborder ce point, résumons le document.

Pardevant Luc Collet, prêtre récollet, (1) aumônier pour le roi au fort de la Presqu'île et faisant fonction de notaire, le neuvième jour de septembre 1757, *Jean Raymond Guibert*, chirurgien audit fort, natif de la ville et évêché de Lodève en Languedoc, paroisse de Saint-Fuleran, fils de Raymond Guibert et de Catherine Durand, déclare vouloir épouser Marie Lepage autrefois de Montréal, maintenant audit fort et fille de *Joseph Lepage* et de feu *Louise Denis* . . .

Sont présents pour le futur: François Estève, garde-magasin au fort de la Rivière-aux-Bœufs (2), Jean Senilh, commis en chef pour le munitionnaire de ce fort ; P. Demers, commis en second, puis *Olivier Sautier*, chirurgien à la Rivière-aux-Bœufs. Sont présents, côté de la future : Madame Estève, le sieur Nicolas Demoitemont, garde magasin du roi à la Presqu'île, beau-frère de la future et Baptiste Lepage, commis audit fort et frère de la future.

Donc, nous voici avec deux chirurgiens, Guibert et Sautier dont les noms sont généralement ignorés ainsi que celui du commis en chef, Jean Senilh. Est-ce que ces fonctionnaires quittèrent le pays?

Passons maintenant à la parenté. Un des témoins est Nicolas-Maximilien-Joseph Demoitemont, *beau-frère* de la future dame Guibert. Un autre témoin, est Baptiste Lepage, *son frère*.

Il est donc hors de doute que celle qui devait se marier était la fille de Jacques Lepage et de Marie Darveau, dont Tanguay nous parle (vol. V, p. 344). En ce cas, le scribe

(1) Dans le *Répertoire du clergé*, (p. 115) Mgr Tanguay rapporte que le Père Collet, « fut aumônier des troupes en 1759, qu'il fut fait prisonnier par les Anglais et conduit en Angleterre. De là, il passa en France où il mourut. »

(2) Ce fort construit en pierre, était au sud du lac Erié, entre le fort de la Presqu'île et le Fort Machaut.

de la Presqu'île se trompe en prénommant le père Joseph, aussi en nommant la mère *Louise Denis*. Cependant pour le prénom de celle-ci, le scribe doit être absous. Il n'est pas le premier à avoir écrit *Louise*. Dans l'acte de mariage du sieur Demoitement, à Montréal, le 18 avril 1757, les parents de sa femme sont appelés « Jaque Lepage dit Roy et défunte *Louise Dervaux* ».

Les incorrections, les impairs, dans les actes de l'état civil ou dans les actes notariés, ne doivent pas toujours être imputés aux prêtres ou aux tabellions. Souvent, il a été constaté que les fautes sont dues aux comparants distraits ou mal informés. Quoiqu'il en soit, il appert une fois de plus que l'on quintuplerait la valeur, déjà grande, de l'unique et précieux dictionnaire de Mgr Tanguay, le jour où l'on en publierait une édition revue, corrigée et augmentée.

La revision en devient de plus en plus possible, car nombreuses sont les corrections et les additions que pourrait fournir le groupe croissant des chercheurs qui s'intéressent à leurs ancêtres, tant au Canada qu'aux États-Unis. Il ne reste qu'un tout mignon problème à résoudre : trouver un rédacteur bénévole pour la compilation et la mise au point, ensuite un éditeur qui assumerait le risque de la publication sans profit . . . probable.

E.-Z. MASSICOTTE.

RÉPONSE

Le chemin de fer Kennebec (B. des R. H. mars 1940, p. 96).

La compagnie du chemin de fer Lévis-Kennebec a été incorporée par la province de Québec en 1869. Par cet acte d'incorporation la compagnie était autorisée à construire une voie ferrée à partir de Lévis jusqu'à la frontière du Maine en passant par les comtés de Beauce et Dorchester. La voie fut ouverte à la circulation de Lévis à Ste-Marie soit une distance de trente milles, en décembre 1874 et fut complétée jusqu'à St-Joseph en mai 1876, soit une distance totale de 45 milles.

En 1881 ce chemin de fer était saisi par le shériff et il fut acheté par la compagnie de chemin de fer Quebec Central. La même année la vente fut confirmée par une loi provinciale qui autorisait en même temps cette dernière compagnie à étendre sa ligne jusqu'à la frontière.

LUCIEN BRAULT.

RÉPONSE

Dans *B. R. H.* 1923, page 39, « X.Y.Z. » demande si le procès verbal ou le rapport de la réunion des notables de Québec tenue en 1682 par le gouverneur de la Barre se trouvait dans les Archives. Dans la Correspondance Générale, 1682-1684, déposée aux Archives Publiques du Canada se trouve un compte rendu signé par de la Barre au sujet de cette assemblée du 10 octobre 1682. Voici ce qu'il dit :

« Dans l'assemblée tenue le dixième octobre 1682 composée de Monsieur le Gouverneur de Mons^r l'Intendant, de Mons^r l'Évesque de Quebec, Mons^r Dollier supérieur du seminaire de S^t Sulpice a Montreal, des R.R.P.P. Beschefer supérieur, D'ablon, et Fremin Jesuittes, M^r le Major de cette ville Messieurs de Varenne Gouver^r des trois Rivières, de Brussy, Dalibout, Duguet, Le Moine, La Durantais, Bizard, Chailly, Vieuxpont, Duluth, de Sorel, Derpentigny, Berthier et Boucher. est proposé par Mons^r le Gouverneur que par les actes que Mons^r le Comte de Frontenac a eu agreable de luy remettre entre les mains de ce qui s'estoit passé a Montreal le 12^e sept^{bre} dernier entre luy et le député des Iroquois de Onontae, il est aisé de juger que l'inclination de ces peuples est de suivre la pointe de leur entreprise qui est de destruire toutes les nations nos alliées les unes après les autres pendant qu'ils nous tiendrons incertains et les bras croisez, pour après qu'ils nous auront osté tout le commerce des pelleteries qu'ils veulent seuls faire avec les Anglois et Hollandois établis a Manate et Orange, nous attaquer seuls et ruyner la Colonie en l'obligeant de se resserrer et quitter toutes les habitations separées et ainsy faire cesser la Culture des terres qui ne se peut qu'es endroits ou elle est bonne a porter des grains et Cultiver des prez.

Que comme il n'est pas instruit par le peu de tems qu'il y a qu'il est arrivé de France de l'État de ces peuples et de celui de la Colonie, il les prie de l'instruire de ce qu'ils savent de ces choses afin qu'il en puisse informer Sa Majesté et luy représenter les besoins de cette Colonie, tant pour destourner cette guerre, que pour la terminer et finir avantageusement si l'on est en nécessité de la faire ; Surquoy toute la Compagnie apres avoir esté instruite par les R. R. P. P. Jesuittes de ce qui s'estoit passé de puis cinq ans dans les nations Iroquoises d'ou ils estoient nouvellement arrivez

et par Mr Dollier de ce qui s'estoit passé depuis quelques années a Montreal, est demeurée unanimement et tous d'une voix d'accord, que depuis quatre ans les Anglois n'ont rien obmis pour engager les Iroquois a nous desclarer la guerre, soit par le grand nombre de presents qu'ils leur ont fait, soit par le bon marché auquel ils leur ont donné les denrées, et sur tout les fusils, la poudre et le plomb, que les Iroquois ont esté deux ou trois fois prests de l'entreprendre ; Mais qu'ayant considéré que s'ils nous attaquoient avant d'avoir de fait ruyné les Nations alliées et leurs voisines, elles se rallieroient, et se joignant ensemble tomberoient sur eux et destroyroient leurs villages dans le tems qu'ils seroient occupez contre nous. Ils ont jugé plus a propos de differer et nous amuser, tandis qu'ils attaqueroient ces nations ; Et qu'a cet effet ayant commancé l'année derniere a attaquer les Illinois, ils auroient eu un si grand avantage sur eux qu'oultre trois ou quatre cens morts, ils leurs auroient pris neuf cens prisonniers, ainsi que cette année marchant avec un Corps de douze cens hommes bien armez et bons soldats, il n'y avoit point a douter qu'ils ne les destroyissent entièrement, et qu'a leur retour ils n'attaquassent les Miamis et les Kiskakous et par leur defaite ne se rendissent maîtres de Missilimachina et des Lacs et Hérié et Huron, et baye des puans, et par la ne nous privassent de tout le comerce que l'on tire de ce pays en destroyant en mesme tems toutes les missions chrestiennes qui sont establies chez les Nations, Et qu'ainsy il falloit faire les derniers efforts pour empescher qu'ils ne ruinassent les Nations comme ils ont fait cy devant les Alkonquins, les Andastez, les Loups, les Abenaquis et autres dont nous avons les restes es habitans de Sillery, de Laurette, du Lac Champlain et autres repandues parmy nous. Que pour parvenir a cet effet il falloit considerer l'Etat de la Colonie et les moyens de s'en servir le plus utilement contre les ennemis : que pour la Colonie nous pouvions mettre ensemble mil bons hommes portans les armes et hitutez (?) a l'usage des canots comme les Iroquois ; mais que lorsque l'on les tireroit de leurs habitations, ils falloit considerer que l'on arrestoit pour tout le temps de leur absence la Culture de la terre et qu'il estoit necessaire avant de les faire marcher d'avoir des Magasins de vivres prests es lieux esloignez de leurs habitations afin de les faire subsister asses long temps dans le pays ennemy pour destroyre entierement

cette nation, et ne plus faire comme l'on avoit fait il y a dix sept ans, de leur faire un peu de frayeur sans les affoiblir. Que nous avons des avantages a present qui manquoient lors, les François habituez aux bois scachant tous les chemins d'Iceux, et la voie du fort de Frontenac ouverte pour tomber en quarante heures sur les Sonnotouans la plus forte de ces cinq nations iroquoises, puisqu'eux seuls peuvent fournir quinze cens guerriers bien armez qu'il faut avoir au fort de Frontenac les Munitions de bouche, trois ou quatre barques pour les charger, et embarquer sur le lac Ontario cinq cens hommes, tandis qu'avec les canots les cinq cens autres iroient se poster au rivage des Sonnotouans ; Mais que cette entreprise ne pouvoit reussir que par le secours de Sa Majesté par un petit Corps de deux ou trois cens soldats pour servir de garnison au fort de Frontenac et de la galette pour l'escorte des vivres et pour tenir la teste du pays, gardée et garnie, tandis que le dedans seroit depourvu de ses bons soldats ; de cent, ou cent cinq^{te} engagez pour distribuer dans les habitations, et donner moyen a ceux qui resteront chez eux, de pouvoir cultiver la terre afin que la famine ne se mette pas dans le pays, et des fonds nécessaires pour faire le Magasin des vivres, et bastir deux ou trois barques sans lesquelles avec celle du sieur de la Salle il est impossible de rien entreprendre d'utile ; que c'est une guerre qu'il ne faut pas commancer pour la laisser Imparfaite, parce que se connoissant mieux les uns les autres que l'on ne faisoit il y a 17 ans, si l'on l'entreprenoit sans la finir, il ne faudroit pas esperer de conserver la Colonie les Iroquois n'estant pas des gens a revenir. Que le deffaut d'aucun secours de France avoit commané a donner du mespris pour nous aux dits Iroquois qui nous croyoient abandonnez de la protection du grand Onontio nostre Maitre et que s'ils voyoient qu'il nous donna ses assistances il y auroit apparence que changeant d'Esprit ils laisseroient en paix nos alliez et se soumettroient a ne point chasser sur leurs terres, ou a en rapporter toutes les pelleteries aux François. Qu'ils traittent presentement avec les Anglois a Orange, et qu'ainsi avec un leger secours de Sa Majesté nous pourrions empescher la guerre et sousmettre ces Esprits fiers et eschauffez, qui seroit le plus grand bien que l'on peut procurer au pays. Que cependant il estoit important d'armer les habitans, et dans cette année assez abondante en bleds, les obliger a se fournir

de fusils afin que dans l'occasion ils pussent tous s'en servir utilement. Fait dans la maison des Reverends Peres Jesuites de Quebec le jour et an cy dessus.

Collationé a l'original reste en mes mains
(signée) Le Febvre de la Barre ».

•
—————
LUCIEN BRAULT.

BOUSQUET

—————

Pour faire suite aux notes de M. Gérard Bousquet récemment publiées dans le *Bulletin* nous venons apporter celle qui suit.

Le Rév. P. Morice, à la page 141, volume I de l'*Histoire de la province ecclésiastique d'Ottawa*, nous donne un extrait des registres de l'église Notre-Dame de Bonsecours, Montebello, seigneurie de la Petite Nation. Ainsi : « L'an 1816, après la publication d'un seul banc, de mariage, ayant dispensé les parties des deux autres, entre Jean-Baptiste Bousquet, fils majeur de Christophe Bousquet et de Françoise Lafleur, ses père et mère, de la paroisse de Varennes, d'une part, et Marie Cown, veuve de J. Collerette dit Bourguignon, domiciliée en cette mission, d'autre part; ne s'étant trouvé aucun empêchement au dit mariage, j'ai, prêtre soussigné, missionnaire, reçu le mutuel consentement des parties et leur ai donné la bénédiction nuptiale, selon la forme prescrite par notre mère la Sainte Église Catholique et Romaine, en présence de Étienne Mathieu, Louis Renaud dit Dumoulin, Jean-Baptiste « Tétro » dit Ducharme et François Tessier, qui tous, ainsi que les époux, ont déclaré ne savoir signer.

J. ROUPE,
Ptre-miss.

Jean-Baptiste Bousquet, fils du Jean-Baptiste, prénommé, épousa à Ottawa la fille de Charles Roy, petit-fils de Charles Roy et de Madeleine Gontier, de Beaumont.

Jean-Baptiste Bousquet mourut à Richmond, à quelques trente milles d'Ottawa laissant un fils nommé Johnny, évidemment pour Jean Baptiste, ce Johnny épousa à Ottawa une demoiselle Gagnon.

Régis Roy.

LE CARICATURISTE BENGOUGH A QUÉBEC

John Wilson Bengough, le fondateur de l'inimitable *Grip* qui eut tant de vogue dans tout le pays, était né à Toronto le 7 avril 1851 et ne suivit pas d'autres cours que ceux des écoles primaires de sa ville natale. Il apprit le métier d'imprimeur et c'est en 1873 qu'il fonda à Toronto un journal humoristique, le *Grip*, qui, à cause des cartoons qu'il y donnait dans chaque numéro eut bientôt une circulation considérable.

C'est en mai 1887 que John Wilson Bengough fit un séjour à Québec. Ses confrères en journalisme, désireux de reconnaître son talent, lui offrirent un banquet, au Club de la Garnison, le 12 mai 1887.

L'*Événement* du 13 mai 1887 donnait un compte rendu très sobre de ce dîner. C'est que Bengough n'était pas un homme politique et qu'à cette époque tout comme aujourd'hui ceux-ci accaparaient à peu près tout l'espace des journaux.

L'*Événement* consacrait dix lignes à Bengough : « Hier, au Club de la Garnison, les membres du Syndicat de la presse de la province de Québec ont donné un dîner au célèbre caricaturiste et rédacteur du *Grip*, de Toronto. Le dîner était présidé par M. Faucher de Saint-Maurice, député de Bellechasse, président de l'Association de la Presse. M. Bengough a été tout le temps étincelant de verve et de facéties spirituelles ».

Quelques hommes politiques avaient voulu se joindre aux journalistes pour honorer Bengough. On remarquait à ce dîner l'honorable M. Marchand, président de l'Assemblée législative, l'honorable Jean Blanchet, M. Nantel, député de Terrebonne, M. Thom-Chase Casgrain, député de Montmorency, etc., etc.

En 1892, pour des raisons de finances, Bengough abandonnait le *Grip* dont il était le propriétaire et le principal rédacteur depuis sa fondation. Les propriétaires du *Toronto Globe* et du *Montreal Star* furent heureux de recueillir les services du talentueux cartoonist.

Bengough n'était pas seulement caricaturiste. Poète, il publia deux volumes de vers, *Motley, verses grave and gay*

et *In many keys* dont on a écrit beaucoup de bien. Prohibitionniste et partisan du free trade, Bengough publia plusieurs brochures politiques pour répandre ses idées et les faire adopter par les partis politiques.

Bengough décéda à Toronto le 2 octobre 1923.

LES CRIÉES DANS LES ANCIENNES PAROISSES

« C'est le dimanche, de toutes les directions, et aussi loin que la vue peut s'étendre, on voit arriver les paroisiens : ceux qui demeurent près de l'église, à pied ; les plus éloignés, en voiture ou à cheval, et à mesure que ces derniers arrivent, ils attachent leurs montures aux poteaux rangés symétriquement sur la place publique au-devant de l'église. Les groupes se forment : on parle temps, récoltes, chevaux, jusqu'à ce que le tintement de la cloche annonce que la messe va commencer. Tous alors entrent dans l'église, et suivent l'office divin avec un religieux silence. La messe finie, on se hâte de sortir pour assister aux *criées*.

« Les *criées* qui se font régulièrement, le dimanche, à la porte de l'église, sont regardées comme de la plus haute importance par la population des campagnes ; en effet, toutes les parties des lois qui l'intéressent, police rurale, ventes par autorité de justice, ordres du grand-voyer, des sous-voyers, des inspecteurs et sous-inspecteurs, s'y publient de temps à autre et dans les saisons convenables : c'est pour eux la gazette officielle. Ensuite viennent les annonces volontaires et particulières ; encan de meubles et d'animaux, choses perdues, choses trouvées, etc., etc., tout tombe dans le domaine de ces annonces ; c'est la chronique de la semaine qui vient de s'écouler. Ces *criées* sont confiées à un homme de la paroisse qui porte le nom de crieur, qui sait lire quelquefois, et bien souvent ne le sait pas du tout, mais qui rachète ce défaut par de l'aplomb, une certaine facilité à parler en public, et une mémoire heureuse qui lui a permis de se former un petit vocabulaire de termes consacrés par l'usage. Si l'on ajoute à cela le ton comique et original avec lequel il parle, les contresens et les mots merveilleusement estropiés, on aura quelque idée de cette scène quelquefois unique en son genre. »

(Patrice LACOMBE, *La terre paternelle*).

L'ANCÊTRE DE MGR M.-TH. LABRECQUE

Tel est le titre d'un article paru dans le numéro de novembre. J'y disais, vers la fin : « Jean Labrecque était (à S. Laurent, I. O.) un des voisins immédiats de Jean Bailargeon, son beau-père. » A la place de : beau-père, le typographe a mis : beau-frère. Par égard pour la vérité historique, j'en avertis le lecteur.

Une remarque qui ne manquera peut-être pas d'utilité. Dans la série des aïeux de Mgr Labrecque, se trouve Joseph Labrecque qui a épousé Thérèse Naud à S. Charles, le 13 février 1776. Ce Joseph Labrecque (tout comme Pierre, marié à S. Charles avec Marie Naud le 21 février 1786) ce Joseph dis-je, était fils non pas de Laurent Labrecque et Marguerite Dumas, mariés à S.-Laurent, I.O., en 1741 ; mais de Joseph Labrecque et Marguerite Dumas, mariés à Québec le 14 octobre 1743. L'abbé Forgues s'est trompé sur ce point.

Marguerite Dumas, femme de Joseph Labrecque, était tante de Marguerite Dumas, femme de Laurent.

C. L., ptre.

LES CHANTRES ET BEDEAUX SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

« On sait quels personnages importants sont dans les paroisses tous ceux qui touchent de près ou de loin au service de l'église. Les marguilliers, les chantres, les bedeaux, les connétables, les enfants de chœur sont autant de dignitaires auxquels il n'est pas toujours permis de toucher impunément. Chacune de ces fonctions comporte des privilèges, et c'est pour avoir violé ces privilèges qu'on a vu parfois surgir dans le temple des querelles plus ou moins sérieuses.

« C'est à propos d'un misérable lutrin que Boileau a écrit un chef d'œuvre.

« Quelqu'un qui voudrait feuilleter les archives de nos tribunaux sous le régime français y trouverait à toutes les vingt pages des procès nés de semblables querelles et qui pourraient faire le sujet de plus d'un poème héroï-comique.

« Un curé de la fin du siècle dernier, l'abbé Étienne Marchand, qui vivait à Boucherville, a fort joliment raconté en vers les funérailles de Mgr de Saint-Vallier où l'intendant Dupuy joua un rôle prépondérant.

« Un notaire contemporain, Jean-Baptiste Martin, nous a donné *La Charliboyade*, épisode comique dont les marguilliers et le bedeau de Kamouraska, d'il y a cinquante ans, sont les principaux héros ».

Dans son *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, J.-Edmond Roy nous renseigne longuement sur les chicanes qui régnèrent de tout temps entre le bedeau et les chantres de l'église paroissiale de la vieille paroisse de Saint-Joseph de Lévis. Les gens n'étaient pas plus chicaniers à Lauzon qu'ailleurs. Les mêmes incidents se répétaient à peu près dans toutes les paroisses. Chantres et bedeaux travaillaient alors pour rien, ce qui les rendait plus exigeants et plus difficiles. Les pauvres curés avaient fort à faire pour ramener la paix et l'union parmi tous ces gens susceptibles. L'évêque était même obligé d'intervenir de temps en temps.

ARMANDINE DE RICHELIEU, MARQUISE DE MONTCALM

On a publié en France l'année dernière un journal de la marquise de Montcalm, sous le titre de *Mon Journal pendant le premier ministère de mon frère*.

Évidemment, cette marquise de Montcalm n'était pas la veuve du grand marquis de Montcalm. Qui était-elle, donc ?

Montcalm laissa, d'après sir Thomas Chapais, deux fils et trois filles. Celles-ci devinrent mesdames d'Espinousse de Coriolis, Doria et de Damas.

Le cadet des fils de Montcalm fut chevalier de Malte, ce qui veut dire qu'il ne laissa pas de postérité.

L'aîné, Louis-Jean-Pierre-Marie, devint maréchal de camp. Il épousa une nièce du chevalier de Lévis.

C'est de ce mariage que naquit Louis-Hippolyte de Montcalm qui fut aussi maréchal de camp. Il épousa Armandine de Richelieu, sœur du duc de Richelieu, premier ministre de Louis XVIII.

C'est cette marquise de Montcalm dont on vient de publier les *Mémoires*.

PREMIÈRE CONVENTION A MONTRÉAL
AU XVIII^e SIÈCLE

Depuis longtemps, des groupes nombreux d'associations religieuses, scientifiques, patriotiques, sociales, sportives, industrielles et autres, viennent tenir « congrès » ou « convention » à Montréal, mais on semble oublier à quelle date remonte la première de ces grandes réunions (bien qu'elle fasse époque dans l'histoire de la ville), aussi, que le mérite d'avoir imaginé un tel événement, d'avoir tout mis en œuvre pour en assurer le succès, revient indubitablement à celui qui fut le plus actif et le plus ingénieux des gouverneurs de Montréal, avant de passer au gouvernement de la Nouvelle-France.

* * *

Les hostilités anglo-françaises en Amérique semblaient terminées par le traité passé l'an 1697, à Ryswick (Hollande), mais M. de Frontenac ne put qu'entrevoir une ère de paix, car le Destin termina quelques mois plus tard (1698), la carrière de cet illustre dirigeant. A son poste élevé on nomma le chevalier Louis-Hector de Callières. « Possédant une grande expérience des affaires du pays, aimé des troupes à cause de son intrépidité, il se recommandait aussi par un jugement net, une intelligence ouverte ». (Garneau)

Dès qu'il assume la direction du pays, il projette de convaincre les Sauvages qu'ils devraient se tenir à l'écart des conflits entre blancs.

Tout d'abord, il fait demander aux grandes tribus iroquoises d'envoyer des délégués pour en conférer. Après des pourparlers, le 8 septembre 1700, « dix-neuf députés des cinq cantons se rendent à Montréal ». « On reçut ces ambassadeurs au son du canon. Quand ils eurent été restaurés sans doute, ils se rendirent au château de M. de Callières, « à quatre ou cinq cents pas de la ville », conduits par Le Moyne de Maricourt et Chabert de Joncaire. » En route, ils poussèrent des cris de mort » (La Potherie). C'est ainsi qu'ils manifestaient leur joie.

Chez M. de Callières, l'audience fut solennelle. « Y assistaient : l'intendant, le gouverneur de Montréal, les

autorités ecclésiastiques, civiles et militaires, ainsi que les Hurons, Outaouais, Abénaquis et Iroquois catholiques ». « C'est alors qu'un traité préliminaire fut signé qui devait être ratifié l'an 1701 » (Charlevoix).

Pour le « congrès général des nations sauvages » (La Potherie), des interprètes et des missionnaires furent chargés d'aller partout présenter des invitations officielles ; avec le 21 juillet 1701, arrivent deux cents Iroquois et le lendemain, sept à huit cents Indiens du nord et de l'ouest, sans compter ceux de l'est et du sud-est. Comme les congressistes se voituraient en canots d'écorce, leurs embarcations stationnées sur la rive au bas de la ville, tout près de leurs wigwams devaient offrir un tableau singulier, sinon chatoyant.

Le premier août, séance publique. Au cours de la réunion, le célèbre sagamos, Kondiaronk, parle avec tant d'énergie qu'il s'épuise et meurt en quelques heures, à l'Hôtel-Dieu, rue Saint-Paul . . . On lui fit des obsèques magnifiques, (1) mais craignant l'effet de ce trépas sur l'esprit superstitieux des aborigènes, M. de Callières se hâte de fixer la grande assemblée finale au 4 août. Et pour en faire un spectacle attrayant et pittoresque « on choisit une plaine hors la ville, (quelque part à l'ouest de la rue McGill) où l'on érigea une double enceinte avec entre deux de six pieds ».

A un bout, on fit une estrade couverte, presque carrée, « pour les dames et le beau monde de la ville » (Charlevoix). « Treize cents sauvages prirent place en bel ordre », dans l'enceinte, autour de laquelle des soldats montaient la garde.

La plupart des délégués étaient « parés de leurs plus beaux atours » et Charlevoix signale, entre autres, que l'un d'eux « était coiffé avec la peau et la tête d'un taureau dont les cornes lui pendaient sur les oreilles . . . un autre avait le visage peint en rouge . . . une autre avait la tête entourée d'un plumet formant auréole » . . . etc.

L'intendant de Champigny, M. de Vaudreuil, gouverneur de Montréal et les principaux officiers entouraient le gouverneur général, M. de Callières, qui était placé de manière à être vu et entendu de tous. Il prononça un discours qui

(1) L'acte de sépulture de Kondiaronk, le nomme Gaspard Soiaga dit le Rat. Maximilien Bibaud a regretté qu'on ait omis le nom sous lequel ce chef fut le plus connu. Incidemment, on peut noter que du 29 juillet au 11 août, six autres chefs ou délégués furent inhumés à Montréal. Le changement de vie leur avait-il été funeste ?

Durant le même temps on baptisa à Notre-Dame, le « chef de guerre des Miamis », six jeunes sauvages qui accompagnaient leurs parents et un esclave des Miamis.

fut répété à tour de rôle par cinq interprètes. On apporta ensuite le traité de paix définitif qui fut signé par trente-huit députés, puis on fuma le calumet de paix : M. de Callières, le premier, suivi de M. de Champigny, de M. de Vaudreuil, des officiers, des interprètes et de tous les chefs ou délégués. « On chanta le *Te Deum*, puis, « parurent de grandes chaudières où l'on avait fait bouillir trois bœufs ». Il est évident, qu'il devait y avoir d'autres mets qu'on ne mentionne pas, car vraiment les visiteurs auraient fait pauvre chère. Pour clore cette partie du programme on multiplia les mousqueteries et les canonnades. Le soir il y eut feux de joie et illumination des édifices. Quel branle-bas devait exister dans une ville de 2000 Blancs qui recevait plus de 1300 guerriers rouges ? Combien devait exulter M. de Callières et ses assistants à la pensée que les « haches de guerre étaient enterrées » (Sulte).

Depuis 1643, Ville-Marie était sur le qui-vive. Nombre de ses colons avaient été torturés et massacrés. Était-ce possible qu'elle ne serait plus inquiétée par les Indigènes ?

Le rêve de M. de Callières se réalisa, sur ce point, car, nous dit l'historien Camille Bertrand : « La grande paix de Montréal est unique dans l'histoire de notre ville. C'est peut-être aussi, le seul traité qui n'ait jamais été violé par les parties contractantes ».

Cette première convention « internationale » fut propice à Montréal, et c'est à compter du 18^e siècle que « la population augmenta rapidement » et que le commerce y prit une expansion remarquable.

E.-Z. MASSICOTTE.

L'ABBÉ ANTOINE LANGEVIN

Dans le *Répertoire Général du clergé* de Mgr Tanguay, nous lisons que l'abbé Antoine Langevin est né à Beauport, le 7 février 1802. Toujours d'après l'auteur, c'était le fils d'Antoine Langevin et de Catherine Leduc.

L'abbé J.-B.-A. Allaire dans son *Dictionnaire Biographique du Clergé Can.-Français* « Les Anciens » donne exactement les mêmes renseignements ; l'Abbé Allaire semble bien s'en être rapporté simplement à Mgr Tanguay.

Mes recherches sur toute la famille Bergevin dit Langevin m'ont amené à étudier les affirmations de Mgr Tanguay et de l'abbé Allaire au sujet des parents de l'abbé Antoine Langevin.

Le 10 février 1801, à Beauport, a eu lieu le mariage de Antoine Bergevin dit Langevin, fils de François et de Marguerite Parent, et Catherine Leclaire, fille de Jean-Baptiste et de Josette Lachance.

Toujours d'après les Registres de Beauport, de ce mariage est né un fils, Antoine, baptisé le 7 février 1802.

La mère mourut le 10 février 1802, à Beauport, c'est-à-dire, trois jours après la naissance de son fils Antoine.

Aucun acte de baptême, dans les registres de Beauport de 1802 ne fait mention de la naissance d'un garçon, né d'Antoine Bergevin dit Langevin ou Langevin, et de Catherine Leduc.

Il semble donc que dans la transcription des notes de Mgr Tanguay on ait changé, par distraction, le nom de Leclaire en celui de Leduc.

La date de naissance de l'abbé Antoine Langevin, le 7 février 1802, et l'endroit, Beauport, nous portent à conclure qu'il est bien le fils d'Antoine Bergevin dit Langevin et de Catherine Leclaire.

Si l'on trouve des renseignements encore plus précis, nous serions heureux de les recevoir.

Jean-Louis BERGEVIN.

DENIS-JOSEPH RUETTE D'AUTHEUIL

On s'est souvent demandé en quelle année s'était marié Denis-Joseph Ruette d'Autheuil, gendre de Madame Bourdon, et dont la descendance est nombreuse au Canada. Voici un extrait de son contrat de mariage reçu par Le Cat et Plastrier, notaires à Paris, le 6 décembre 1647.

Contractants : Denis-Joseph Ruette, esc., Sr Dautheuil, demeurant à Paris, rue St-Honoré, dans l'enclos du palais cardinal (royal), paroisse St-Eustache, fils de défunt Jean Ruette, esc., Sr du dit lieu Dautheuil et de la Rousselière, et de Delle Catherine Esnault.

et Dame Anne Gasnier, veuve de défunt Mre Jean de Clément du Vuault, chev., Sgr de Monceaux, capitaine de trois compagnies de chevaux-légers pour le service du roi, demeurant à Paris, rue St-Thomas du Louvre, paroisse St-Germain de l'Auxerrois, stipulant pour Delle Claire-Françoise de Clément du Vuault, fille du dit défunt, Sgr de Monceaux, et d'elle.

Assistent, du côté de la future : la duchesse de Longueville, Dame Marie Chaunoy, aïeule maternelle de la dite Delle Claire-Françoise, veuve de Mre Claude Gasnier, vivant bourgeois de Paris, honorable homme Antoine Regnier, marchand apothicaire, bourgeois de Paris, oncle maternel à cause de Dame Marie Gasnier, sa femme, Delles Catherine et Claude Gasnier, sœurs, ses tantes maternelles, Dame Marguerite de Clément du Vuault, sa cousine germaine paternelle, épouse de Mre Hertrus (? Arthus) Boisguyon, chev., Sgr de Préville, Delle Eléonore de Clément du Vuault, fille majeure, aussi cousine germaine paternelle, Mre Anne du Rollot, chev., Sgr et baron Daquiny, de Vaudreuil, de la Londe et de la Croiset, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, maître-d'hotel ordinaire de sa Maison, gouverneur et baillif pour Sa Majesté des villes et châteaux de Caen et de Louviers, cousin paternel à cause de Dame Françoise Doffiny, son épouse, Mre de Lasere, conseiller du roi et maître ordinaire de sa Chambre des Comptes de Dauphiné, cousin paternel, Me Henry Fortier, aussi cousin maternel, etc.

Assistent, du côté du futur : Charles de Crequy, prince de Poix, Mre Marin Ruette, curé de Chatincourt, frère aîné du dit Sr Dauthueil, noble homme Gilles Robiet, conseiller du roi, receveur payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, cousin paternel, noble homme Jean Bareux, conseiller du roi, trésorier de la cavalerie légère de Mgr le duc d'Orléans, cousin maternel, noble homme Jean Marie, conseiller du roi, receveur payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, cousin maternel, etc.

(Enregistrements au Chatelet de Paris. Archives Nat. Série Y, 186, f° 111.)

BERNEVAL

PAROLE
DE JOSEPH-GASPARD CHAUSSEGROS DE LÉRY
AU GENERAL JAMES MURRAY
(10 OCTOBRE 1761)

Je soussigné Gaspard Joseph Chaussegros de Léry, chevalier de St Louis capitaine dans les troupes du detachment de la marine servant en Canada, donne parole sur mon honneur a Son Excellence le Brigadier James Murray de ne point servir jusques a ce que la difficulté qui est entre les generaux de leurs majesté Le Roy de France et celui de la Grande Bretagne, au sujet des Blessés dont je faisoit nombres ; et qui furent porté par les francais a lhospital Général de quebec, le jour de Laiffaire du treize Septembre mille sept cent cinquante neuf ne soit dessidé, Fait double a quebec le 10. octobre 1761.

LÉRY

QUESTION

Madame de Montespan, maîtresse de Louis XIV, s'avisait un jour de faire la course contre les vaisseaux de commerce des nations ennemies de la France. Louis XIV mit à sa disposition pour cet objet trois ou quatre de ses meilleurs vaisseaux. On voit par une lettre de Seignelay du 16 avril 1678 qu'il fit armer le *Soleil d'Afrique* pour le compte de la favorite. Le *Soleil d'Afrique* n'est-il pas le vaisseau du roi qui vint plusieurs fois à Québec ?

MAR